

Rencontre des responsables protection de l'environnement des Clubs du CAA

Brixen (I) les 05-06/07/00

1/ Bref rapport d'activité des différents pays

A. DAV

- Sport et environnement : Escalade / protection de la nature
- Ski de rando respectueux de l'environnement.
- Canyoning : étude des impacts écologiques
- Formation à l'environnement : formateur DAV...
- Directive Habitat : conséquences pour le DAV et les intérêts qu'il défend ?
- Contre de nouvelles constructions de remontées et/ou liaisons interstations
- Vente de produits régionaux dans les refuges du DAV

B. SAC

- DZ – hélicoptères
- Projet de livre : Les Alpes comme Habitat
- Campagne pour utilisation moyens transports collectifs
- Refuge écologiques
- Formation à l'environnement : formation pour les adhérents et les guides
- Canyoning : réalisation d'une brochure pédagogique
- Brochure pour rando Alpine en accord avec la nature
- Région Göschenen

C. ÖAV

- Liaisons interstations transfrontalières / prise de position
- Préservation espaces protégés
- Natura 200 effets, csq et liberté d'accès
- Liberté d'accès : conflits alpinistes / chasseurs

D. CAF

E. CAI

- Réorganisation du service protection de la montagne au sein du CAI – Alberto Ghedina (salarié)
- Congrès sur les dolomites
- Intensification de la coopération avec les partenaires
- Création CIPRA Italie

F. AVS

- Prise de position : liaison interstations
- Cours de perfectionnement + formation en refuges
- Environnement / transport : concept « rando sans auto »
- Certification environnementale des refuges

G. PZS

- 09/00 création d'une nouvelle commission protection de la montagne au sein du PZS

2/ Le point sur la Convention Alpine (ÖAV)

P HaBlacher fait le point sur l'avancement de la Convention Alpine.

Importance de la rencontre des Ministres de l'Environnement du 31/10/00 à Lucerne, pour la signature du protocole transports, dernière étape avant la (possible) mise en place de la convention.

Réserve de l'Italie et appel au soutien du CAI et des autres moyens de pression et de négociation avec les autorités italiennes.

→ T Fleury rapporte sur les rencontres avec le Président Prodi et le Commissaire barnier.

→ T Fleury rapporte sur les négociations entreprises entre le CAA, CIPRA et NFI pour une plateforme de coopération dans le cadre de l'EMF. (soutien des responsables protection de l'env. dans cette initiative).

DECISION

Elaboration d'un motion du CAA (à l'unanimité)

L'OEAV prépare pour la mi-août 2000 une motion prête pour la signature des Présidents du CAA au sujet de la convention alpine. Il la transmet aux associations membres qui assurent le suivi auprès de leur président respectifs. Cette motion signée à la Conférence des Présidents du 09.09.2000 à Meiringen / Suisse sera envoyée à temps à tous les ministres de l'environnement compétents.

3/ Organisation future du travail et des activités entre les responsables protection de la montagne.

Une rencontre par an semble suffire.

La mise en place des projets avance péniblement par manque de coordination. Une réflexion doit être menée.

Echange d'information et création d'un secrétariat permanent.

DECISION

Mise en place d'un secrétariat permanent du CAA (à l'unanimité)

Les Naturschutzbeauftragten du CAA se prononcent en faveur de la mise en place à moyen terme d'un secrétariat permanent du CAA. Les Naturschutzbeauftragten du CAA font part de ce souhait à leur Présidents. Le AVS formulera une demande en ces termes pour la Conférence des Présidents du CAA le 9 septembre 2000 à Meiringen/Suisse. Celle-ci sera transmise début août 2000 aux associations membres. Les associations membres peuvent apporter des propositions d'amendement jusque mi-août 2000. Ce sujet sera à l'ordre du jour en point 1 de la rencontre des Naturschutzbeauftragten du CAA en 2001.

DECISION

Représentation et force de proposition lors des Conférences des Présidents du CAA (à l'unanimité)

Afin représenter les intérêts et les demandes des Naturschutzbeauftragten du CAA aux Conférences des Présidents du CAA, à l'avenir, une personne déléguée par les Naturschutzbeauftragten du CAA devrait être présente lors de la conférence du CAA. De plus, un droit de proposition doit être reconnu aux Naturschutzbeauftragten CAA pour les thèmes relevant de la protection de la nature à l'ordre du jour des Conférences des Présidents du CAA. Le AVS préparera une demande correspondante à la Conférence des Présidents du CAA du 9 septembre 2000 à Meiringen/Suisse. Celle-ci sera envoyée début août 2000 aux associations membres pour avis. Les associations membres peuvent apporter des propositions d'amendement avant la mi- août 2000.

3.1/ ANNEE INTERNATIONALE DES MONTAGNES 2002

DECISION

Propositions pour « l'année des montagnes 2002 » (à l'unanimité)

Les associations membres du CAA envoient au SAC pour le 15 août 2000 au plus tard leurs propositions pour « l'année des montagnes à 2002 ». Le SAC résumera ces propositions et les présentera à la Conférence des Présidents du CAA le 9 septembre 2000 à Meiringen/Suisse.

4/ Liberté d'accès – Charte du CAA – Natura 2000

Le point a du être fait sur les documents de référence existants du CAA, car une confusion profonde régnait.

- Déclaration d'objectifs : extraits et adaptations de la charte de l'an 2000 pour la montagne et l'alpinisme. Correspond aux 10 commandements en matière de comportement environnemental du CAA.

- Le manifeste du CAA : Définit les orientations politiques majeures du CAA.

DECISION

Charte CAA des zones de montagne (à l'unanimité)

Le CAF clarifie en interne, quelle version des documents actuellement en circulation est vaut de texte de référence. En coopération avec le DAV, une charte des zones de montagne commune est rédigée et expédiée début août 2000 à toutes les associations membres pour avis. Les associations membres peuvent apporter des propositions d'amendement avant la mi- août 2000. La version révisée sera proposée à la signature lors de la conférence des Présidents du CAA le 9 septembre 2000 à Meiringen/Suisse.

4.1/ NATURA 2000

Manque de clarté de la mesure pour les membres et précisions nécessaires sur le ses impacts et conséquences. Nécessité d'engager un échange d'information intensif sur le sujet au sein du CAA.

DECISION

Toutes les associations membres transmettent jusqu'au 1er novembre 2000 l'état d'avancement de la mesure Natura 2000 dans leur pays. Le DAV résume les informations reçues.

5/ Patrimoine Mondial UNESCO

DECISION

(à l'unanimité)

Accord de principe sur la nécessité de présenter seulement peu de secteurs pour classement au patrimoine mondial de l'UNESCO. Ce thème sera examiné plus précisément lors de la rencontre 2001 des Naturschutzbeauftragten du CAA. D'ici là, des propositions concrètes doivent être présentées.

6/ Liaisons interstations – Accès d'engins motorisés en montagne – nouveaux sports « tendance »

DECISION

Motion sur le développement de liaisons interstations (à l'unanimité)

Le CAI prépare une motion sur le développement des liaisons interstations dans les montagnes, qui sera proposée à la signature, lors de la Conférence des Présidents du CAA le 9 septembre 2000 à Meiringen. Cette motion sera envoyée avant début août 2000 aux associations membres pour avis. Les associations membres peuvent apporter des propositions d'amendement jusqu'à la mi- août 2000.

7/ Rencontre 2001 des responsables protection de la Montagne

DECISION

Après consultation du CAI Centrale confirmation de la date et du lieu de la prochaine rencontre jusqu'au 15 septembre 2000 aux associations membres du CAA.

Val Telin / It.
28/29 juin 2001
début 14h le 28